

MINISTRE DE LA CULTURE

\*\*\*\*\*

DIRECTION NATIONALE DU  
PATRIMOINE CULTUREL

\*\*\*\*\*

REPUBLIQUE DU MALI

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

\*\*\*\*\*



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Falaises de Bandiagara  
(pays dogon)  
inscrites sur la Liste du  
patrimoine mondial en 1989



**RAPPORT ACTUALISE SUR L'ETAT DE  
CONSERVATION DU SITE  
«FALAISES DE BANDIAGARA (Pays Dogon)»  
(Mali) (C/N 516)**



Novembre 2024

# **RAPPORT ACTUALISE SUR L'ETAT DE CONSERVATION**

## **FALAISES DE BANDIAGARA (PAYS DOGON) (MALI) (C/N 516)**

### **Introduction**

Aux termes de sa 45e session élargie (Riyad, 2023), le Comité du patrimoine mondial après examen de l'état de conservation du bien des « Falaises de Bandiagara » (pays dogon) a demandé, suivant la Décision 45 COM 7B.29, de soumettre, jusqu'au 1er février 2024, un rapport d'avancement, au 1er décembre 2024, un rapport actualisé sur l'état de conservation du bien et la mise en œuvre de ses recommandations, pour examen lors de sa 47e session.

Le site « Falaises de Bandiagara » (pays dogon) est inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 1989 pour ses paysages exceptionnels intégrant de belles architectures, ses nombreuses pratiques et traditions culturelles encore vivaces. Il a été inscrit en tant que Bien Mixte au double titre des critères V et VII relatif à l'inscription des biens : V pour les valeurs culturelles et VII pour celles naturelles. Parmi les sites les plus vastes du Patrimoine Mondial, il couvre une superficie de 4.000 Km<sup>2</sup> comprenant 289 villages repartis sur trois régions naturelles (le plateau, la falaise et la plaine) et six cercles de la Région de Bandiagara : Bandiagara, Bankass, Koro, Ningari, Sangha, Kani (nouveau découpage administratif).

Suite à cette inscription, l'Etat partie a créé la Mission Culturelle de Bandiagara (MCB) en 1993, une structure déconcentrée relevant de la Direction Nationale du Patrimoine Culturel (DNPC) du Département en charge de la Culture dont la mission est la gestion de proximité du site. Conformément à sa mission, elle y mène des activités de conservation, de protection et de promotion du patrimoine culturel en collaboration avec les communautés du site, les partenaires techniques et financiers au niveau local, national, régional et international. L'objectif principal de ces actions est de maintenir les Valeurs Universelles Exceptionnelles (VUE) qui a prévalu l'inscription du site sur la Liste du Patrimoine Mondial.

Le présent rapport décrit l'état actuel de conservation du site suivant les orientations et recommandations des dernières décisions dont celle 45 COM 7B.29 ci-dessus mentionnée.

### **I. Résumé analytique du rapport**

Suite aux attaques par des groupes armés dans plusieurs villages du site des Falaises de Bandiagara (pays dogon), occasionnant des pertes en vies humaines, des enlèvements de bétail, de la destruction des biens culturels matériels et immatériels, le Département en

charge de la Culture et l'UNESCO ont conduit une mission d'évaluation sur le terrain. Ce qui a permis plus tard à l'octroi d'un fonds de l'Alliance Internationale pour la protection du patrimoine en zone de conflit (ALIPH), à travers l'UNESCO, pour permettre la reconstruction et la réhabilitation du patrimoine bâti dans quatre villages victimes d'attaques : Sobane-Da, Djombolo, Tégourou (à l'intérieur du site) et Ogossagou (hors périmètre classé).

Après le lancement du projet en août 2022, plusieurs activités d'information, de sensibilisation, de suivi des travaux de reconstruction et d'appui-conseil ont été effectuées par les structures impliquées dans la mise en œuvre du projet : les services de la Culture, l'UNESCO, les collectivités territoriales, l'Administration, les communautés bénéficiaires, etc. L'activité de reconstruction est pratiquement terminée dans l'ensemble des villages sauf à Ogossagou où, pour des raisons sécuritaires, le démarrage des travaux a connu un léger retard.

Le site « Falaises de Bandiagara » (pays dogon) a bénéficié d'autres actions de conservation, de protection et de promotion du patrimoine culturel. C'est le cas de l'Association Dogon Initiative (ADI), de l'ASOR (American Society of Overseas Research), de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique au Mali et des communautés du site dans plusieurs villages.

L'ADI a réalisé des projets de restauration dans deux villages du Cercle de Sangha (Youga-Dogourou et Amani), d'inventaire des biens matériels et immatériels et de sensibilisation avec l'appui des partenaires techniques et financiers dont Fondation Dogon et ASOR.

ASOR a réalisé une formation sur des logiciels de collection et de diffusion d'informations : Kobostoolbox, Kobocollect, QGIS et Agisoft Metashape.

L'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique au Mali, dans le cadre du projet Textile mis en œuvre par les Missions Culturelles de Djenné et Bandiagara, a permis la réalisation d'activité de conservation, de valorisation du textile traditionnel des localités concernées et de renforcement de la cohésion sociale et le vivre ensemble.

Les communautés de site, pour leur part, ont contribué aux actions de conservation et de protection du patrimoine culturel à travers des activités de restauration, d'entretien du patrimoine bâti (Gin'na ou grande maison familiale, Toguna ou abris des hommes).

L'ensemble de ces actions sont réalisées en collaboration avec la MCB, responsable de la gestion du périmètre classé. Elles concourent, malgré toutes les menaces, au maintien des valeurs universelles et exceptionnelles qui ont permis l'inscription du bien. Ces efforts méritent l'encouragement et l'accompagnement, non seulement de l'Etat partie mais

davantage d'organisations gouvernementales et non gouvernementales de l'intérieur comme de l'extérieur.

Il est important de noter que malgré la crise multidimensionnelle, les populations sont résilientes et tente tant bien que mal de sauvegarder leur patrimoine culturel.

## **II. Réponse de l'Etat partie à la décision de la 45e session élargie (Riyad, 2023) du Comité du patrimoine mondial : état des lieux actuel**

La réponse de l'Etat partie au cas par cas :

### **1- Les mesures diverses prises par l'État partie pour la conservation du patrimoine, la réconciliation et la cohésion sociale des communautés et le renforcement desdites mesures**

L'Etat partie se réjouit de la satisfaction du Comité du patrimoine mondial, par rapport aux mesures diverses prises pour la conservation du patrimoine, la réconciliation et la cohésion sociale des communautés avec l'appui des partenaires techniques et financiers. L'Etat entend renforcer ces dites mesures à travers des activités en cours et d'autres à venir.

#### **a- Projet de reconstruction et de réhabilitation du patrimoine bâti du site des Falaises de Bandiagara**

Suite aux attaques terroristes dans les villages du site des Falaises de Bandiagara (Pays dogon), occasionnant la destruction du patrimoine matériel et immatériel, des pertes en vie humaine, de vols de bétails, etc., un projet de reconstruction et réhabilitation du patrimoine bâti du site a été initié dont les bénéficiaires sont les villages d'Ogossagou, Sobane-Da, Tégourou et Djombolo, avec l'appui technique de l'UNESCO, financier de la Fondation ALIPH (Alliance Internationale pour la protection du patrimoine culturel dans les zones de conflits). Le lancement du projet a été effectué sous la présidence du Ministre en charge de la Culture le 15 août 2022. Ce qui a donné lieu au démarrage et à la poursuite des activités de reconstruction/réhabilitation du patrimoine bâti dans les localités concernées.

Après deux ans d'intenses activités, les travaux de reconstruction des édifices détruits (maisons et greniers) sont à 95% terminés dans tous les villages du projet, sauf à Ogossagou où le démarrage du projet a pris du retard pour des raisons sécuritaires. Les communautés bénéficiaires sont satisfaites et très soulagées de leur souffrance avec l'assistance accordée par le projet.

Afin de ressouder le tissu social à travers une culture de paix, les travaux de reconstruction ont rythmé avec des campagnes d'information et de sensibilisation sur la protection du patrimoine culturel et sur la réconciliation, la cohésion sociale et le vivre ensemble pacifique.

**b- Projet de « conservation, revitalisation et valorisation du textile au centre du Mali : cas des localités de Bandiagara et de Djenné »**

Ce projet dont les bénéficiaires sont les communautés du site de Bandiagara et Djenné en général et les artisans en particulier est financé par l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique au Mali à travers le Fonds des Ambassadeurs pour la Préservation Culturelle (AFCP). En phase terminale, il a pour objectif la préservation des traditions textiles du centre du Mali : Djenné et Bandiagara. Il a permis d'inventorier, de documenter et de conserver les compétences, les outils et les pratiques associés à la production et à l'utilisation de textiles et d'objets connexes dans les contextes culturels des communautés du centre du Mali, une région en proie à des conflits. Les actions de conservation et de valorisation du textile traditionnel sont accompagnées par des récits de coexistence pacifique, de cohésion sociale à travers des traditions culturelles partagées liées au textile. L'une des dernières activités réalisées constitue l'inventaire, la documentation et l'exposition au Musée National de du Mali sur le textile traditionnel et produits connexes.

**c- Programme et projets de restauration des sites et monuments**

Depuis plus d'une décennie, l'Association Dogon Initiative (ADI), consciente des défis liés à la conservation du patrimoine culturel et de l'importance d'action en synergie, met en œuvre, en collaboration avec la Mission Culturelle de Bandiagara, un programme de restauration de sites et monuments dans plusieurs localités du site des « Falaises de Bandiagara » (pays dogon). Dans cette collaboration, formalisée par un protocole d'accord, la MCB effectue des missions de suivi des travaux dans les localités où les travaux de restauration sont en cours de réalisation. Au cours de l'année 2024, les travaux de restauration ont concerné les gin'na (grande maison familiale) à Amani et à Youga-Dogourou dans le Cercle de Sangha, dans lesquels villages, la MCB a effectué des missions de suivi-contrôle. La MCB a trouvé satisfaisante la qualité des travaux dans les deux localités. Les travaux ont connu une participation massive des populations à tous les niveaux. Les techniques et matériaux utilisés respectent les cultures constructives desdites localités.

**d- Inventaire et documentation des biens culturels**

Avec l'appui financier d'ASOR (American Society of Overseas Research) et en collaboration avec la MCB, l'ADI a réalisé la documentation du patrimoine culturel matériel et immatériel du site des Falaises de Bandiagara (pays dogon) avec l'aide des logiciels comme Kobocollect, QGIS, Photogrammétrie, etc. Plus d'une trentaine de biens a été inventoriés, documentés.

Les activités de l'ADI sur le terrain sont soutenues par l'information, la sensibilisation sur le patrimoine culturel, la paix, la cohésion sociale et le vivre ensemble des communautés vivant sur le site.

Ce sont là des activités réalisées et en cours de réalisation constituant les mesures prises pour la conservation du patrimoine, la réconciliation et la cohésion sociale des communautés. D'autres actions sont entrain d'être initiées, notamment, avec l'appui technique de l'UNESCO et ASOR visant à renforcer davantage les mesures entreprises.

## **2- La situation sécuritaire toujours préoccupante affectant la conservation et la gestion du bien**

L'Etat partie partage l'inquiétude et la préoccupation du Comité par rapport à l'insécurité récurrente. Autrement dit, après les années 2019-2022, il y a eu une période d'accalmie par rapport aux attaques meurtrières et destructrices des terroristes. Les attaques d'envergure ont refait surface il y a quelques mois.

Cependant, malgré la complexité de la situation sécuritaire, les communautés du site, les responsables administratifs et politiques de la Région, les organisations de la société civile et l'ensemble des couches socioprofessionnelles conjuguent les efforts pour une sortie de la crise et faire face au défi de développement socioculturel et économique. C'est pourquoi il est important de noter que la situation s'améliore du jour au jour. L'espoir est permis surtout au regard de la mobilisation et de l'engagement des forces de sécurité et de défenses à protéger les personnes et de leurs biens.

Il est important de noter que, mis à part les grandes attaques destructrices du patrimoine dans certaines localités qui ont conduit à la recherche de financement et l'octroi d'appui pour les villages de Sobane-Da, Ogossagou, Djombolo et Tégourou, la majorité des nouvelles attaques ont eu lieu en dehors du périmètre classé bien que la menace est réelle à cause de la présence des terroristes sur une bonne partie du territoire du site. Les villages récemment atteints par la violence à l'intérieur du site inscrit sont Tégourou (détruit après la reconstruction du village dans le cadre du projet ALIPH), Dourou et Songho (site extra-muros des Falaises de Bandiagara).

Ceci dit, la crise sécuritaire joue un impact négatif sur la conservation, la protection des biens culturels à cause de ses effets collatéraux : vie chère, exode des jeunes, insuffisance de mains d'œuvre pour l'entretien des biens immeubles, etc.

Grâce à la résilience et à l'attachement des communautés aux valeurs ancestrales, les valeurs intrinsèques du bien sont maintenues.

### **3- La préoccupation du Comité par rapport à l'affirmation de la préservation des valeurs culturelles et naturelles face au constat d'atteinte à l'intégrité et à l'authenticité du bien**

L'Etat partie réaffirme, voire confirme l'existence de la menace sécuritaire affectant les biens culturels et naturels, surtout face aux nouvelles escalades de violence. Aussi, l'intégrité et l'authenticité des biens culturels et naturels ont été affectés dans des villages victimes d'attaques : cas de Sobane-Da, Ogossagou (hors site), Tégourou, Djombolo où le patrimoine immobilier (grenier, maisons d'habitation, Toguna) et biens mobiliers usuels (utilisation familiale) sont détruits et volés. D'autres villages ont été aussi l'objet d'attaques armées : Bagourou, Yabatalou, Kani-Bonzon (commune de Kani-Bonzon), Tuogou (commune de Sangha) où un Toguna a été incendié mais reconstruit par la population avec l'appui de l'ADI, Songho, Djiguibombo (commune de Doucombo). Dourou, Idiéli-Do (commune de Dourou). Bien que ces attaques ont causé des dégâts, elles n'ont pas eu l'ampleur subie dans les quatre villages ci-haut.

Plusieurs attaques récentes ont eu lieu hors du périmètre inscrit. Il s'agit de : Allaye Kokolo (hameau de Kakoli) commune de Pignari-Bana, Kontaba (hameau de Kountiala) Banguel-Toupé, Sogodougou, Dari, Antaba, et Solo (hameau de Bendjély) commune de Soroly, Tougoumé, Djombo-Djenneké, Pèli, Danibombo, commune de Doucombo,

La carte du site, en annexe, montre les différents villages victimes d'attaques dans le périmètre classé comme en dehors. Les points « jaune » parle des attaques ayant occasionnées des pertes en vies humaines, le vol de bétail et le rouge représente, en plus des pertes humaines, des dégâts sur le patrimoine matériel et immatériel.

Il existe des villages comme Yawakanda, Doundiourou, Déguébère, Golokanda Bolimba, Nando, Tilékanda, Bogolo, Niongono, Kassa se trouvant dans des zones de prédilection terroriste dont certains sont contraints d'abandonner le village. Ces villages sont aussi hors site bien que certains abritent des biens significatifs : Mosquée mystérieuse en terre de Nando, les grottes de Déguébéré où s'effectue un pèlerinage annuel par la famille omarienne de Bandiagara (les Toucouleurs).

Cet état des lieux presque complet, nous donne une idée de l'ampleur de la menace. Sans occulter les dégâts subis et les menaces qui continuent de peser sur le bien, beaucoup d'attaques, surtout celles récentes, ont concerné les populations et villages riverains.

Ce qui nous amène à affirmer que l'essentiel des valeurs culturelles et naturelles est préservé. Les traditions au pays dogon sont vivaces et les communautés du site jalouse des

valeurs ancestrales, avec l'appui de l'Etat et de ses partenaires techniques et financiers, s'attèlent à la conservation, à la protection et à la promotion du patrimoine culturel et naturel.

#### **4- Recommandations par rapport au groupe de travail multidisciplinaire pour accompagner la mise en œuvre du plan d'urgence par la mission de 2019**

L'Etat partie accueille favorablement cette recommandation et informe de la création, par une décision du Ministre en charge de la Culture, du comité de pilotage du "projet de reconstruction et de réhabilitations du patrimoine bâti des Falaises de Bandiagara" qui s'assimile au groupe de travail multidisciplinaire.

Plusieurs rencontres ont été organisées avec le groupe afin de faire l'état des lieux de mise en œuvre du "projet de reconstruction et de réhabilitations du patrimoine bâti des Falaises de Bandiagara", mais aussi pour aborder les autres aspects de conservation, de valorisation et de promotion du bien.

#### **5- La satisfaction du Comité pour le démarrage opérationnel du projet « Reconstruction et la réhabilitation du patrimoine bâti de Bandiagara »**

L'Etat partie confirme le démarrage du projet « Reconstruction et réhabilitation du patrimoine bâti de Bandiagara », par une cérémonie de lancement du projet effectuée en août 2022 sous la présidence du Ministre en charge de la Culture. Les travaux de reconstruction des maisons et greniers sont terminés dans trois villages, le quatrième ayant connu un retard au démarrage des travaux pour des raisons sécuritaires. La fin de l'ensemble des activités du projet sont prévus pour fin Avril 2025. Il faut cependant noter que Tégourou, un des villages du projet a connu une nouvelle attaque qui a mis en branle les travaux réalisés. La population a momentanément abandonné le village pour se réfugier à Bandiagara.

#### **6- Les actions satisfaisantes de sauvegarde du patrimoine menées par les communautés**

Le site des Falaises de Bandiagara bénéficie de plusieurs actions de sauvegarde du patrimoine culturel. C'est le cas, notamment de l'Association Dogon Initiative (ADI) qui intervient dans le domaine de :

- La restauration des sites et monuments ;
- L'inventaire et la documentation des biens matériels et immatériels ;
- L'information et la sensibilisation du public en général et des jeunes scolaires en particulier

Pour la réalisation de ces activités, l'ADI bénéficie de l'appui technique et financier de Fondation Dogon et d'ASOR. Elle mène ses activités en collaboration avec la Mission Culturelle de Bandiagara (MCB).

Il existe d'autres initiatives de sauvegarde de patrimoine. Il s'agit des communautés villageoises (cas Téreli et de Bandiagara) ayant mobilisé des ressources humaines et financières, dans la limite de leur pouvoir pour la restauration des gin'na, sanctuaires et Toguna, éléments importants de la culture dogon.

L'Etat partie salue l'engagement des communautés locales et les partenaires qui les ont appuyé pour la réalisation de leur projet de sauvegarde du patrimoine culturel et naturel.

#### **7- Le lancement du programme gouvernemental de reconstruction du patrimoine bâti, la réalisations d'infrastructures et la mobilisation de fonds additionnels pour intervenir dans différents aspects du patrimoine, matériel et immatériel,**

L'Etat partie, avec l'appui des partenaires comme l'UNESCO est dans la dynamique de recherche de fonds permettant d'étendre le projet de reconstruction du patrimoine bâti dans d'autres localités durement éprouvées par les effets directs et indirects liés à la crise sécuritaire. Le groupe de travail pluridisciplinaire et d'autres acteurs au développement sont mis à contribution pour la consolidation des actions en cours et l'identification de futures actions. Une planification est en cours pour la réalisation des travaux de réfection de Toguna, de restauration des palais à Bandiagara, de reconstruction du patrimoine bâti d'autres villages dont Dourou, de fléchage (orientation des visiteurs) de sites touristiques et de lieux sacrés à Bandiagara, de sensibilisation des populations sur le patrimoine et sur la réconciliation et la cohésion sociale dans les villages d'intervention des projets en cours et à venir.

#### **8- Les préparatifs et l'organisation de la cérémonie rituelle du « Sigi »**

Le « Sigi » a lieu tous les 60 ans, une cérémonie importante impliquant la majeure partie des communautés du site et au-delà. L'Etat partie sollicite l'accompagnement de l'UNESCO et d'autres partenaires techniques et financiers pour atteindre ses objectifs. Pour sa part, tout sera mis en œuvre, dans la mesure du possible, pour accompagner les communautés responsables chargées d'organiser la cérémonie qui dure sept ans en allant de village en village. Le « Sigi » est un bien inscrit sur la liste du patrimoine culturel national.

### **9- Inquiétude du Comité par rapport aux limites des capacités d'intervention de la Mission Culturelle et l'insuffisance des ressources humaines et financières**

Conscient des difficultés de la Mission Culturelle liées aux ressources humaines, financières et logistiques, l'Etat partie entend redoubler d'effort afin de minimiser son impact sur la gestion efficace et durable du Bien.

### **10-L'expiration du plan de gestion et de conservation en 2022 et de son actualisation**

L'Etat partie se réjouit de l'appui-conseil du comité du patrimoine mondial et a soumis une demande d'assistance internationale pour l'actualisation du plan de gestion pour les quatre sites inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial (Tombouctou, Djenné, Bandiagara et Gao).

### **11-Demande d'informations concernant l'état des valeurs culturelles et naturelles du bien afin de permettre une meilleure analyse de l'impact de la situation actuelle sur ces valeurs**

L'Etat partie prend acte de cette demande et fournira des rapports qui rend compte de l'état de conservation du site pour une meilleure analyse de la situation des valeurs culturelles et naturelles.

### **12-Demande 'invitation d'une mission conjointe UNESCO/ICOMOS/UICN de suivi réactif sur le bien**

L'Etat partie accueille favorablement cette demande d'organisation de mission conjointe UNESCO/ICOMOS/UICN de suivi réactif sur le bien pour examiner l'état de conservation du patrimoine culturel et naturel et la gestion globale du bien dans le contexte de la crise sécuritaire actuelle. C'est le souhait de l'Etat partie de voir tenir la mission dès que la situation sécuritaire rend possible sa tenue, ce qui apportera un jugement et appréciation concrets vue de l'extérieur et au plus près du bien.

### **13-Soumission d'un rapport actualisé sur l'état de conservation du bien et sur la mise en œuvre des recommandations, pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 47e session.**

Conformément à la demande du Comité du patrimoine mondial, l'Etat partie soumet, au Centre du patrimoine mondial, le présent rapport actualisé sur l'état de conservation du bien et tout en prenant en compte les recommandations faites par le Comité du patrimoine mondial pour examen lors de la 47e session.

### **III. Autres problèmes de conservation identifiés pouvant avoir un impact sur la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien**

La menace potentielle pouvant avoir un impact négatif sur la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du Bien demeure la crise sécuritaire qui prévaut dans la région de Bandiagara abritant entièrement le site « Falaises de Bandiagara (pays dogon) ». Les terroristes continuent de menacer les populations, les villages, les biens culturels et naturels, matériels et immatériels. De nos jours, malgré une accalmie momentanée, il existe de réels agissements dans les localités riveraines du site.

L'insuffisance des ressources humaines et financières constituent une autre difficulté de gestion efficace et durable pouvant affecter le Bien. Il importe de renforcer les capacités d'intervention proportionnellement à la taille du site, vaste de 4 000 Km<sup>2</sup>. Le manque de moyens logistiques limite les capacités de surveillance efficace du site, de nos jours, menacé.

L'Etat partie mesure toute sa responsabilité et s'engage à tout mettre en œuvre pour minimiser ses difficultés tant sécuritaire, technique et financier. Pour y arriver, il a besoin de l'appui et l'accompagnement sous toutes ses formes de la coopérations bilatérales et multilatérales en vue du maintien de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du Bien.

### **IV. Travaux de restauration à l'intérieur du bien**

Sur le site « Falaises de Bandiagara » (Pays dogon), il existe quelques activités de restauration, notamment :

- Les travaux de reconstruction du patrimoine bâti dans les villages couverts par le projet ALIPH ;
- La restauration des gin'na effectuée par l'Association Dogon Initiative (ADI) dans la localité de Sangha (Youga-Dogourou et Amani) ;
- La restauration des gin'na et sanctuaires, la réfection de Toguna par les communautés respectives de Téréli et de Bandiagara.

Ces activités de restauration sont soutenues par des missions d'information et de sensibilisation sur le patrimoine culturel à l'intention des jeunes scolaires et du public de façon générale.

## **Conclusion**

Le site « Falaises de Bandiagara » (pays dogon) est menacé dû principalement au problème sécuritaire qui prévaut dans la région. L'Etat partie, les responsables locaux administratifs et politiques, les communautés du site et l'ensemble des acteurs au développement conjuguent les efforts pour venir à bout de la crise sécuritaire. Les Communautés sont résilientes et s'efforcent de survivre et de sauvegarder leur identité culturelle à laquelle elles s'approprient. Les pratiques ancestrales continuent d'exister même dans les localités à fortes menaces terroristes souvent loin des regards et aux soupçons de ceux-ci.

L'ensemble des efforts consentis pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine nous amène à affirmer que l'intégrité et l'authenticité du patrimoine, bien qu'affectées, le site préserve l'essentiel des valeurs culturelles et naturelles (la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE)) pour lesquelles il a été inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial.

### **V. Accès public au rapport sur l'état de conservation**

L'Etat partie autorise la diffusion du rapport en vue de son accès public, sur le « Système d'information sur l'état de conservation » du Centre du Patrimoine Mondial. Ce qui pourrait permettre au public d'avoir des informations fiables sur la gestion du site et éventuellement prétendre à l'accompagnement des organisations pour le maintien des valeurs universelles et exceptionnelles du bien.

### **VI. Signature de l'Autorité**

# **ANNEXES**

**(Voir la carte du site relative aux attaques terroristes en PDF)**

**Les travaux de restauration et de reconstruction du patrimoine bâti**



**Gin'na restaurée de Youga-Dogourou par ADI**



**Village de Tégourou à la suite d'une attaque terroriste**



**Gin'na restaurée d'Amani par ADI**



**Les édifices reconstruits et la population bénéficiaire à Sobane-Da**



**Maison en cours de réhabilitation Djombolo**



**La mobilisation pour les travaux à Sobane-Da**

## Activités de conservation et de sensibilisation sur le patrimoine

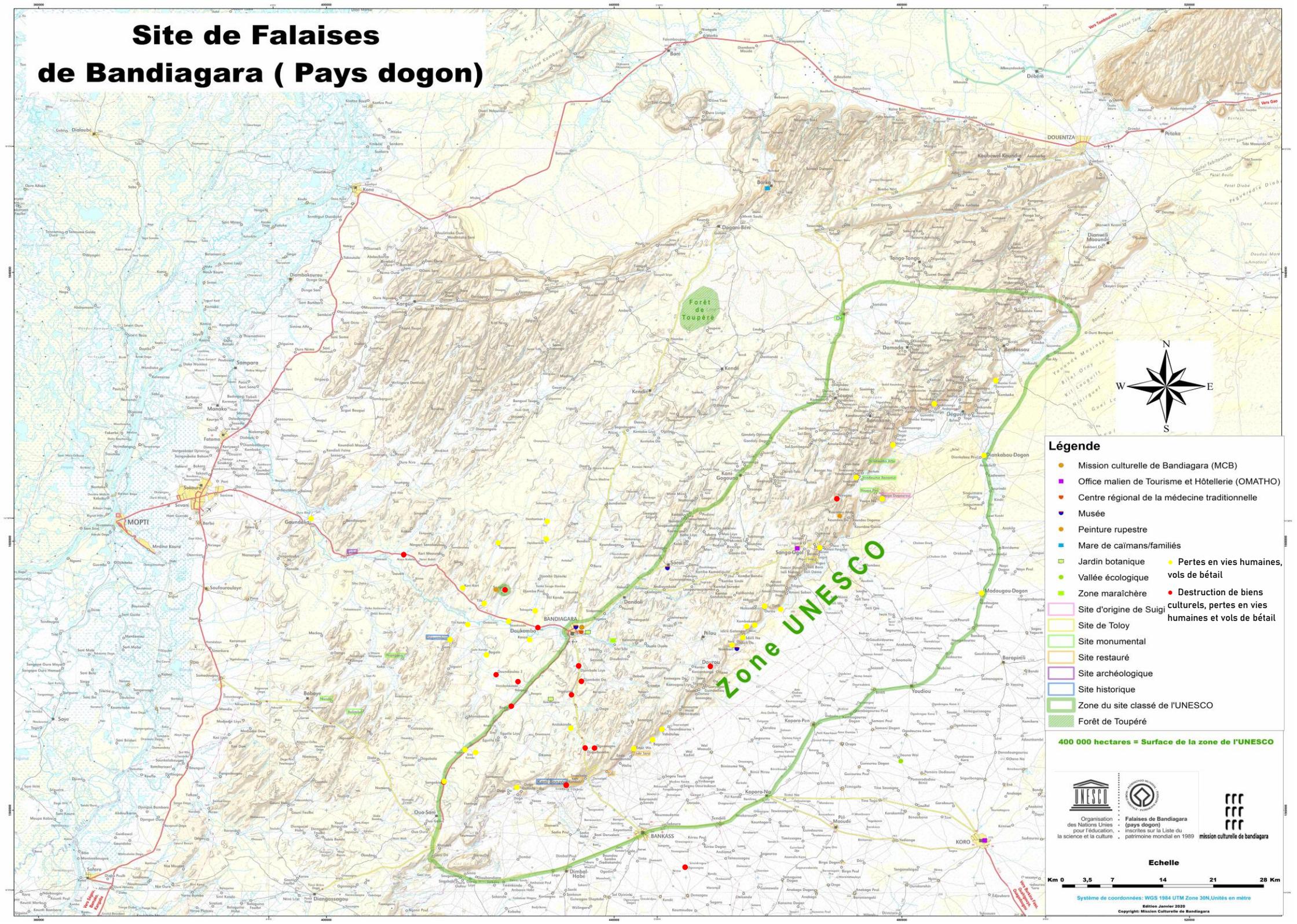


Exposition sur le textile traditionnel de Bandiagara et Djenné au Musée National du Mali



Activité d'information et de sensibilisation par le théâtre à Banani, Cercle de Sangha

# Site de Falaises de Bandiagara ( Pays dogon )



- ### Légende
- Mission culturelle de Bandiagara (MCB)
  - Office malien de Tourisme et Hôtellerie (OMATHO)
  - Centre régional de la médecine traditionnelle
  - Musée
  - Peinture rupestre
  - Mare de caïmans/familiés
  - Jardin botanique
  - Vallée écologique
  - Zone maraîchère
  - Site d'origine de Suigi
  - Site de Toloy
  - Site monumental
  - Site restauré
  - Site archéologique
  - Site historique
  - Zone du site classé de l'UNESCO
  - Forêt de Toupère
  - Pertes en vies humaines, vols de bétail
  - Destruction de biens culturels, pertes en vies humaines et vols de bétail

**400 000 hectares = Surface de la zone de l'UNESCO**



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Falaises de Bandiagara (pays dogon) inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 1989



mission culturelle de bandiagara

